



Compte-rendu des débats du 15 octobre 2025 à Ajaccio

«**H**é! Regardez-nous!
Nous ne sommes pas
juste la génération des
écrans ou des réseaux sociaux.
Nous sommes la génération qui
voit les problèmes, les subit, et qui
en a marre de la honte!
La précarité, ce n'est pas un mot
lointain dans un manuel d'histoire.
C'est notre réalité. C'est l'injustice
qui nous frappe, nous, les jeunes.
Aujourd'hui, on ne va pas juste se
plaindre. Pour chaque problème
que nous vivons, nous avons
trouvé une solution.
Écoutez bien, parce que nos voix,
c'est l'avenir!» •
Les enfants de Copain du Monde.

ENFANCE ET PAUVRETÉ

Enfants pauvres... pauvres gosses!

Ce colloque était dédié à la mémoire de Noëlle Vincensini, grande

résistante, décédée le 22 mai 2025 à l'âge de 98 ans, après une vie d'engagements infaillibles pour la défense des droits humains. Héroïne de la résistance, arrêtée, torturée, Noëlle Vincensini est déportée à l'âge de 17 ans au camp de femmes de Ravensbrück. Évadée de « la marche de la mort » elle revient de l'enfer plus convaincue que jamais après-guerre qu'en tant que survivante de l'horreur nazie, elle doit témoigner et se battre contre toutes les discriminations. Mariée à l'écrivain Jean Pierre Chabrol, elle milite au Parti Communiste français et poursuit sa quête de liberté et de justice dans de nombreux combats. Elle fréquente des personnalités telles Aragon, Brel, Brassens, Montant, Signoret... De retour en Corse, après son divorce dans les années 70, elle prend fait et cause en faveur des luttes du peuple corse. Elle réalise plusieurs documentaires sur la culture et les traditions insulaires, et cofonde Sinemassoci en 1981. En 1985, elle crée le mouvement antiraciste Avà Basta, ce sera l'un des grands combats de sa vie, où elle ne cessera de dénoncer les discriminations et de défendre le droit des immigrés. Une grande dame qui s'est toujours levée contre les injustices et la barbarie.

Hommage était rendu également à Antoine Pilleux, enfant de 11 ans déporté en Corse sous le coup de la loi du 5 août 1850 qui autorisait les colonies pénitentiaires pour enfants et adolescents. Originaire de Fremainville dans le Val d'Oise, Antoine Pilleux est venu mourir au « bagné de Castellucciu ». 160 enfants sur 1136 qui ont été détenus dans cette maison de correction y ont perdu la vie de 1885 à 1866, victimes de la malaria, des punitions et des mauvaises conditions de vie. Antoine Pilleux était le plus jeune. La détention y était très dure, les enfants étaient enchaînés et « ferrés », victimes de privations et de sévices. •



La CLE rend hommage au **Dr Xavier EMMANUELLI** qui nous a quitté le 16 novembre 2025 et dont la participation à ce colloque a été la dernière apparition publique. Nous saluons avec respect son engagement au service des plus pauvres, et des plus petits parmi les plus pauvres : les enfants, qui furent le grand combat de sa vie. •

Quale simu ?

La Coordination inter-associative de Lutte contre l'Exclusion (CLE) regroupe 12 associations engagées dans la lutte contre la pauvreté en Corse: A Fratellanza, Croix-Rouge, Fraternité du Partage, Falep, Falepa Corsica, Entraide Protestante, Les Uns Visibles, Présence Bis, Restos du Cœur, Secours Catholique, Secours Populaire, Clape Corse.

Depuis 2017, la CLE organise un colloque sur le thème de la pauvreté afin de mobiliser l'ensemble des acteurs et faire émerger des solutions.

Le thème, en cette année 2025, était l'enfance, première victime de la pauvreté dans le monde, en France mais aussi en Corse. Sous l'intitulé « Enfants pauvres... pauvres gosses ! », la CLE a réuni un public très nombreux. Le présent dossier rassemble les principaux extraits des interventions. Les débats étaient animés par la journaliste Maia GRAZIANI et illustré tout au long des interventions par l'excellent coup de crayon de Yann LE BORGNE.

Qu'ils en soient vivement remerciés. •

Sunta Sommaire

► **Mot de bienvenue et de remerciements du Dr François PERNIN,** président de la CLE

► **Ouverture par le témoignage des enfants « Copain du Monde » du Secours populaire**

► **« Enfants des rues, ici et ailleurs » : Intervention du Dr Xavier EMMANUELLI,** co-fondateur de Médecins Sans Frontières. Fondateur du SAMU social de Paris et du SAMU social international. Ancien secrétaire d'État chargé de l'action humanitaire d'urgence.

► **« État des lieux de la précarité des mineurs en Corse » : Intervention de Simon Pierre MATTEI,** représentant de l'association Ghjuventù di Manca auteur du rapport « Pauvreté des enfants en Corse, l'urgence sociale ».

► **« Les politiques municipales face à la précarité des mineurs » : Intervention de Frédéric JÉSU,** pédopsychiatre de service public avec des fonctions de chargé de mission dans le champ des politiques de l'enfance, de la jeunesse et des familles. Désormais consultant et formateur en matière de politiques éducatives locales.

► **« Avant l'enfant dangereux, il y a l'enfant en danger » : Intervention de Jean-Pierre ROSENCZVEIG,** magistrat spécialisé, professionnel de la protection de l'enfance et militant associatif.

► **Synthèse des débats par Hervé Rameau,** vice-président du Secours Catholique.

► **Mot de la fin du Dr François PERNIN.**



Ouverture du colloque « Hé! Regardez-nous! »

«Hè! Regardez-nous!»: ce sont les enfants de «Copains du monde» du Secours Populaire qui ont ouvert sur scène le colloque de la CLE cette année. Sous la responsabilité de Edith Mahfi du pôle jeunesse du Secours Populaire, ils ne se sont pas contentés de témoigner du poids de la précarité dans leur quotidien d'enfants, ils ont apporté la démonstration, qu'avec de la volonté, il est possible d'agir. Un moment émouvant qui a mis l'accent sur l'objectif essentiel de ce colloque: mettre des mots sur les maux pour mieux apporter des solutions. Voici le message des enfants:

Le jugement: la vraie violence

Le premier coup, il ne vient pas d'une bagarre. Il vient du regard. C'est le regard des autres qui nous fait nous sentir différents à l'école!

On a peur du harcèlement et de la moquerie parce que nos vêtements sont usés ou qu'on ne sent pas toujours bon (le coiffeur, c'est un luxe!)

La honte, c'est de ne jamais oser inviter nos amis chez nous. On se sent seul, exclu.

Notre solution (logement & dignité): il faut que chaque enfant ait un lieu sûr!

Avoir un lit à soi, une chambre à soi et une vraie salle de bain pour l'hygiène. C'est le socle de la dignité.

Slogan: «Un toit, ma chambre, ma dignité!»

Notre corps n'est pas à vendre!

Deuxième injustice: la santé! On a faim et notre nourriture n'est pas bonne. On nous force aux aliments ultra-transformés (1er prix). Résultat: l'image du «pauvre» est

passée de «maigre» à souvent «obèse» à cause de cette malbouffe!

La solution Alimentation

On exige un accès garanti à un repas sain par jour! La cantine doit être accessible à TOUS les enfants, sans exception, sans conditions de travail des parents!

Slogan: «Stop à la faim, cantine pour tous!»

La solution Hygiène & précarité menstruelle

Le manque d'argent mène à la précarité d'hygiène. Pour les filles, ça s'appelle la précarité menstruelle. On manque de protections, on a honte, et on s'absente de l'école. C'est pour ça qu'on lance la Révolution de l'Hygiène!

La Carte Hygiène: On la finance avec une taxe sur les grandes marques de produits d'hygiène. Cette carte serait créditée chaque mois pour chaque famille, selon sa composition, pour que personne n'ait à choisir entre manger et se laver! Elle inclurait les protections périodiques pour les filles.

Aussi: Des distributeurs gratuits de protections hygiéniques dans tous les établissements scolaires et une éducation sexuelle qui brise le tabou des règles!

Slogan Carte hygiène: «Fini la honte, la Carte Hygiène pour être propre et digne!»

Slogan Menstruation: «Menstruation, tabou brisé, gratuité assurée!»

L'exclusion, ce nœud étrangleur

L'argent, c'est la porte d'entrée. Quand on n'en a pas, c'est un frein scolaire, social et un frein à la connaissance!

La solution Numérique

La précarité numérique, c'est l'exclusion.

Remerciements à tous les présents, «étudiants en formation, aides-soignants, puéricultrices, travailleurs sociaux «vous êtes l'avenir» a dit le Dr Pernin avant de démarrer les travaux!

Remerciements également à tous les formateurs, les éducateurs, les instituteurs, professeurs des écoles, qui «réveillent les talents, donnent du savoir, donnent une chance»; les travailleurs sociaux, les bénévoles des associations, «les fantassins de la misère, les gens de l'urgence».

Remerciements aux responsables de services «animés par la vocation» pour résister «aux murs de la bureaucratie».

Remerciements enfin aux représentants politiques: les maires, «merci d'être là... de chercher des solutions», aux élus territoriaux «parce que vous avez déclaré que la pauvreté était un problème politique majeur, vous êtes la seule région de France à l'avoir fait, mais maintenant il faut passer à l'acte».

Le Dr Pernin remercie enfin «les représentants nationaux, député, commissaire à la lutte contre la pauvreté», le Cardinal Bustillo et tous les soutiens à l'organisation de ce colloque: Air Corsica, l'ARS, la Caisse d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, le Crédit Mutuel d'Ajaccio, la Ville d'Ajaccio, la Ville de Bastia, l'Hôpital de Castelluccio. •

Pas d'Internet, pas de devoirs, pas d'infos, pas d'égalité des chances!

On demande: De nouvelles constructions sociales avec des panneaux solaires et l'Accès Internet Collectif (Box collective) pour que l'Internet soit un droit, pas un luxe!

Slogan: « Internet pour tous, le savoir est à nous! »

La solution Sport & culture

Le sport, c'est l'intégration. Le Pass'Sport qui exclut les 6-13 ans est une catastrophe! Il touche 80 % des bénéficiaires! C'est une décision qui creuse les inégalités sociales!

On exige: Le retour du Pass'Sport pour TOUS les enfants de 6 à 17 ans! On veut aussi plus de bibliobus avec des jeux et des jouets pour l'accès à la culture!

Slogan: « Sport, culture, loisir, tous à choisir! »

La solution Transport

Le bus, le train, c'est trop cher! Le coût des transports nous empêche d'aller à l'école, de voir un médecin, ou de chercher du travail.

On exige: Des tarifs de transport uniques, symboliques et très réduits pour toutes les familles en précarité!

Slogan: « Bouger sans douter, le prix doit baisser! »



Agir ensemble : l'engagement

On ne peut pas attendre que les adultes règlent tout! On s'engage.

L'exemple: avec le Secours Populaire, les jeunes *Copain du Monde* se mobilisent: Nous organisons des collectes massives de produits d'hygiène et de fournitures scolaires.

Nous participons à la distribution pour aider nos familles et nos voisins.

Nous avons mis en place un bibliobus pour amener la lecture et le jeu dans les villages.

Notre engagement quotidien: Le vrai changement, c'est dans la cour de récré, dans le bus, sur Internet.

Éduquer à l'Empathie: Nous nous engageons à éduquer nos copains à ne pas se moquer! Le regard des autres est

violent; nous choisissons la bienveillance et l'empathie.

Soutenir nos pairs: Nous nous engageons à soutenir un enfant pauvre de notre entourage. Un soutien aux devoirs, un sourire, un simple « ça va ? »

Conclusion

Nous sommes la génération des solutions! On a des idées claires: la Carte Hygiène, le Pass'Sport pour tous, la fin des moqueries. L'indifférence, c'est fini. On est là, on parle, et on ne s'arrêtera pas! Nos problèmes sont des droits bafoués. Il est temps de les rendre réels.

Alors, vous êtes avec nous pour faire de ces solutions une réalité? •

Xavier Emmanuelli

« Un enfant c'est une personne, il faut le protéger »

Cofondateur de Médecins Sans Frontières, fondateur du Samusocial de Paris, du Samusocial international, des cellules d'urgence médico-psychologique (CUMP), de l'association Les Transmetteurs, ancien Secrétaire d'État chargé de l'action humanitaire d'urgence.

« **A**vec Médecins Sans Frontières, on a vu de grands réfugiés de guerres, de grandes catastrophes, mais on n'avait pas vu une chose pourtant omniprésente, c'était les enfants dans les rues. On ne pouvait pas les voir, on n'avait pas moyen de les voir... » introduit avec une tristesse dans la voix le Dr Emmanuelli. Finalement c'est avec le Samusocial International, qu'il s'empare du problème et s'interroge: « Pourquoi il y a des enfants dans les rues, au milieu de villes pourtant opulentes, on

s'est aperçu qu'il y avait une ville-misère. »

Il se penche alors sur l'histoire et cite Janusz Korczak, pédiatre, réputé pour sa pédagogie de l'enfance et dont les études et le combat ont inspiré la Convention internationale des droits de l'enfant. « Tout ce qu'on sait sur les enfants des rues, on le lui doit » dit Xavier Emmanuelli. Il vivait en Pologne et trouvait intolérable qu'il y ait des enfants des rues. Il a étudié le phénomène. C'était un citoyen engagé au service des enfants, il avait de la compassion et ne supportait pas de voir

les enfants malades, explique Xavier Emmanuelli. Il disait: « Un enfant c'est une personne, c'est tout un potentiel, il faut le protéger. »

Des mots, une conviction que le Dr Emmanuelli reprend à son compte.

« Pourtant au XIX^e siècle, tout le monde trouvait ça normal d'avoir des enfants au travail, ça ne choquait personne... alors que ce sont de petits hommes pleins de promesses » dit avec beaucoup de tendresse le fondateur du Samusocial. Il raconte la vie de cet homme, et de sa mort. « Il était dans le ghetto de Varsovie et il mendiait pour ces enfants. » Puis en août 42, les nazis ont déporté et gazé les enfants. Janusz Korczak n'a pas voulu les laisser seuls. Il les a accompagnés jusque



dans la chambre à gaz. « *Je trouve que c'est un modèle Je voudrais que tout le monde se souvienne de Janusz Korczak* » dit le Dr Emmanuelli.

Pour un enfant, il y a en gros trois étapes, explique Xavier Emmanuelli. De 0 à 5 ans il n'est pas autonome, ne peut pas vivre seul. Il a besoin d'une hiérarchie bienveillante qui s'occupe de lui.

De 5 à 13 ans, c'est comme des passages, des métamorphoses, il change physiquement, psychiquement et il grandit par le jeu. « *Un enfant qui ne joue pas c'est très inquiétant* » dit encore le fondateur du Samusocial. L'enfant a ses premières transformations, et « *il a besoin d'un territoire, d'être socialisé, de rencontres, il a besoin d'un lien affectif.* »

« *Les enfants des rues vont vivre dans le jeu, il n'y a pas d'autres raisons à leurs comportements. Mais c'est un jeu tragique. Ils sont détestés parce qu'ils volent, ils se droguent. Tous les enfants des rues se droguent avec n'importe quoi, de l'alcool jusqu'aux produits stupéfiants... Ils arrivent à avoir leur propre trafic... Bref, ils survivent dans le jeu* » dit encore le Dr Emmanuelli.

Ils fonctionnent par groupe où ils vont se diluer et dans le groupe il y a toujours un leader: « *le groupe, c'est un lien, une appartenance.* »

« *C'est très difficile d'en parler* » avoue le médecin au grand cœur. Parce que par exemple « *les enfants ont des maladies sexuellement transmissibles. La domination des "chefs" se fait par la force, par la parole, par leurs initiatives, par le sexe. Ce n'est pas par finalité érotique, c'est une domination.* »

Et il faut savoir qu'autour des enfants, il y a toujours des adultes malfaisants qui les exploitent.

Et dans la troisième étape qu'il qualifie de « *catastrophe* », « *un changement profond s'opère, morphologique, psychologique,*

“Les enfants des rues vont vivre dans le jeu, il n’y a pas d’autres raisons à leurs comportements. Mais c’est un jeu tragique. Ils survivent dans le jeu.”

des comportements qui deviennent des provocations: ces enfants deviennent des ados... On est toujours dans le jeu mais dans le jeu+ » dit Xavier Emmanuelli. « Les filles sont dans la rue, elles se bandent les seins, elles se rasent la tête, elles ne veulent pas être des filles, elles savent très bien ce qui va leur arriver... »

« *Pourquoi y a-t-il des enfants des rues quels que soient les pays du monde ?* » interroge-t-il encore. « *Ce n'est plus comme au XIX^e siècle, mais des grands changements s'opèrent dans notre environnement, des changements politiques... les enfants sont battus, exploités* », déplore encore le médecin des pauvres. Il parle toujours de Janusz Korczak, à l'origine de la création des droits des enfants, attirant l'attention des pouvoirs politiques sur la nécessité de les protéger, « *la vie des enfants des rues est courte.* »

Il a constaté un phénomène développé par le psychologue clinicien, psychanalyste et anthropologue, Olivier Douville, collaborateur du Samusocial, appelé la « *sur-adaptation paradoxale: plus vous êtes à la rue, plus vous vous y adaptez... plus vous êtes exclus, plus vous vous adaptez à votre exclusion* » explique Xavier Emmanuelli.

Il faut des efforts pour en sortir: « *quitter les comportements de rues qui leur ont permis la survie c'est extrêmement*

difficile. » Vivre dans une maison, manger avec une cuillère, c'est difficile. Il faut essayer de comprendre ces comportements.

Mais en France les choses n'évoluent pas ou trop lentement. Qui connaît le numéro 119? (numéro d'urgence pour l'enfance en danger) dit le Dr Emmanuelli qui reconnaît que « *on en a fait des choses* » mais qu'il reste trop de souffrances. Il parle encore de Janusz Korczak, il était athée, dit-il, il ne croyait pas, mais il a écrit un psaume resté célèbre, une prière pour les gens qui ne peuvent pas prier: *Seigneur je voudrais te prier mais je ne sais pas comment... je ne sais pas trop bien parler. Je voudrais que tout le monde soit heureux, je voudrais que personne ne pleure...*

Le Dr Emmanuelli poursuit en racontant « *quelques histoires* », une mission au Liberia, un check-point, un barrage d'enfants, qui fumaient du chanvre et étaient armés de kalachnikov, l'un des adultes qui voulaient passer parle alors « *sur un ton d'autorité* » et l'enfant tout penaud s'exécute. Bien qu'armé, « *il a cédé à l'autorité d'un adulte.* »

Autre anecdote, au Nicaragua, autre check-point d'enfants et d'ados armés, même chose. « *Ce qui veut dire qu'un enfant, au fond, il faut les traiter comme des enfants et les aider comme des enfants* » dit Xavier Emmanuelli, « *ils se battent comme des soldats, mais ils meurent comme des enfants* » conclut le Dr Emmanuelli. « *Les enfants ce sont des personnes* », il faut les aimer, les écouter, les protéger.

Questions-réponses avec la salle

Femmes Solidaires intervient sur le psycho-traumatisme vécu par les enfants des femmes victimes de violences qui perdure longtemps même à l'âge adulte. « *C'est un traumatisme grave* » répond le Dr Emmanuelli, pas toujours compris. Il l'a vu parmi des soldats qui ont vécu un fort

traumatisme et qui parfois ne peuvent plus réagir. «Les gens qui ont été choqués comme ça, si on ne s'occupe pas d'eux, si on ne les fait pas parler, si on ne les fait pas sortir de ce qui a paralysé leur psychisme, ce qui a arrêté le temps...» ils peuvent difficilement en sortir. Mais à travers «la résilience», «croyez-moi on peut bâtir sur des cicatrices» dit encore Xavier Emmanuelli. Et encore plus pour les enfants pour qui «le psychisme n'est pas fixé définitivement.»

Maia Graziani interroge sur «les enfants des rues», est-ce que ce phénomène existe dans tous les pays, est-ce qu'il y en a en France, est-ce qu'il y en a en Corse? «Pourquoi il y en n'aurait pas?» répond Xavier Emmanuelli. Ne sommes-nous pas dans une civilisation où parfois il n'y a pas «des gens qui brutalisent les enfants, qui les tapent, qui les pervertissent dans des familles, ou même de proche en proche? Et pourquoi la Corse serait épargnée, Et

pourquoi nos pays seraient épargnés? Est-ce qu'il y n'y a pas aussi cette perte du réel quand on est un enfant, qu'on perd le contact à travers les jeux-vidéos, qu'on ne sort plus de sa chambre, on devient un hikikomori comme on dit au Japon... coïncé dans une autre réalité... pourquoi ces enfants-là ne souffriraient pas?» interroge encore Xavier Emmanuelli. «Et je ne vous parle pas des enfants de migrants... qu'est-ce qu'ils vont devenir? Où est-ce qu'ils vont disparaître? Il y a des enfants qui souffrent partout...»

Le Docteur parle encore de son expérience, que lui-même ne les voyait pas. Il parle des «escadrons de la mort au Honduras» qui tuaient des enfants parce que les commerçants en avaient marre d'être volés. Il parle de sa première mission «au fin fond du Bangladesh» où la variole tuait les enfants, et où «les enfants ça n'était pas important... des "petits salopards", des petites prostituées, ils se droguent tous, disaient les gens...»

Comment aider, que faut-il mettre en place avec ces enfants-là, interroge encore Maia Graziani?

«On ne fait pas tout seul» dit Xavier Emmanuelli. «Je l'ai dit, l'enfant c'est un territoire, il lui faut un cadre protecteur, il faut le trouver. Deuxièmement il faut repérer qui est le boss, ces enfants ne connaissent pas leur corps» dit-il encore racontant que même pour faire un pansement, le fait d'être touché de manière bienveillante, n'est pas une habitude. «Au Mali j'ai connu un enfant qui voyait son corps à travers celui des autres», explique encore le médecin qui parle de «travail de contact». «Il faut une chaîne», dit-il encore parlant de Caritas, réseau international de lutte contre la pauvreté. Il faut faire de l'évaluation, «on n'arrête jamais l'évaluation... Il ne faut pas arrêter, quand vous avez commencé ce travail sur l'être humain, vous n'avez moralement plus le droit ni le pouvoir d'arrêter» conclut le médecin des pauvres. •

Ghjuventù di Manca, Simon Pierre Mattei

« Des enfants pauvres feront des parents pauvres qui feront à leur tour des enfants pauvres »



Créée en 2022, Ghjuventù di Manca est une association réunissant plusieurs tendances de la gauche en Corse. Ses membres militent sur plusieurs sujets, en tentant d'articuler, sous le prisme de l'insularité, progrès social et environnemental. L'intersectionnalité étant la clef, le collectif tente d'éclairer les spécificités, ainsi que les inégalités territoriales. Le rapport «Pauvreté des enfants en Corse, l'urgence sociale», publié en novembre 2024 s'inscrit dans cette perspective. Un travail de fond qui traite de «manquements graves» et de leurs conséquences.

« Il s'agit d'un sujet très peu évoqué jusque-là, que ce soit par les pouvoirs publics ou par les scientifiques, et dans le cas de la Corse, ce sujet est quasiment invisible » explique Simon Pierre Mattei pour l'associé Ghjuventù di Manca qui a rendu ce rapport sur l'impact de la pauvreté sur l'enfance. Un «travail de fond» mené durant l'année 2024 par des «militants de plusieurs horizons» et qui conclut à des «manquements très graves, surtout dans la mesure où on sait pertinemment qu'une personne qui a été pauvre dans l'enfance

voit également ses chances démultipliées de se retrouver pauvre à l'âge adulte » dans «une sorte de cercle vicieux générationnel où des enfants pauvres feront des parents pauvres qui feront à leur tour des enfants pauvres.» Simon Pierre Mattei livre une vérité brutale: en Corse, plus d'un quart des enfants sont pauvres, sur 60.000 enfants, on en dénombre + de 15.000 sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire en dessous de 60 % du revenu médian. Il explique que la Corse a moitié moins de solution de gardes pour enfant que sur le continent, que 34 % des parents isolés

sont des parents pauvres, que ces cinq dernières années, l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) a reçu une très forte demande de signalements, qu'il existe trois fois moins de place en ASE que sur le continent.

Le rapport est conçu en deux temps.

Premièrement l'analyse des causes de la pauvreté en Corse, puis au regard de ces causes quelles recommandations faire en termes de politiques publiques d'urgence? Parmi les causes, il énumère des «indicateurs assez alarmants», un taux de pauvreté fortement élevé dans l'île, «spécialisée sur les activités de rentes, que l'on peut qualifier à faible potentiel productif, dans des secteurs comme l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, la construction, qui pour continuer à subsister, ont besoin de travailleuses et de travailleurs saisonniers, généralement à bas salaires.»

Ce qui fait que malgré un taux de chômage plus bas en Corse qu'en moyenne nationale, d'après l'INSEE, la pauvreté reste plus élevée que la moyenne: «la



conséquence c'est une masse importante de travailleuses et travailleurs pauvres.»

Ce qui laisse à penser, que ce ne serait pas 15.000 enfants «*mais bien davantage*» dit encore Simon Pierre Mattei. Car le seuil de pauvreté est calculé sans prendre en compte les spécificités que l'on connaît en Corse, comme le coût de la vie, en moyenne 7 % plus élevé que sur le continent, le prix des loyers, de l'alimentation, des transports, «*cette statistique n'étant pas prise en compte on peut supposer largement que l'on a affaire à plus d'enfants pauvres que ce que l'on croit.*»

Avec pour conséquences pour ces enfants, des privations, que ce soit sur le plan matériel ou psychique, dit encore Simon Pierre Mattei qui fait état de nombreux témoignages reçus lors de l'enquête menée par Ghjuventù di Manca. Les personnes témoignent ainsi de moqueries parce qu'ils ne portent pas «*de vêtements chics*», de l'eau chauffée à la bouilloire pour se laver parce que la chaudière est en panne et qu'ils ne peuvent pas la faire réparer, ou encore des parents, mères seules la plupart du temps, qui avouent : «*je me prive tous les jours pour que mon fils puisse étudier.*» Plusieurs enfants ne partent pas en vacances, n'ont pas d'endroit adaptés pour étudier, «*les familles pauvres ont tendance à sur-occuper des logements trop petits.*»

«*Les enfants touchés par la pauvreté ont par ailleurs des parents plus absents, ces derniers devant occuper la plupart du temps plusieurs emplois*» explique encore Simon Pierre Mattei, avec des «*carrières hachées par plusieurs temps partiels*», et «*ces parents sont aussi souvent des femmes, dans 90 % des cas de parents isolés.*» Un Corse sur quatre, vit avec un parent seul contre une moyenne d'un enfant sur cinq sur le continent : 34 % des enfants en familles monoparentales sont touchés par la pauvreté (contre 20 % des familles en couple).

“Les enfants touchés par la pauvreté ont des parents plus absents, ces derniers devant occuper la plupart du temps plusieurs emplois.”

La Corse est très mal dotée en service de garde des enfants. «*Le taux de couverture d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans est de 37,1 % en Corse contre 59,4 % à l'échelle nationale*» : il y a moins de quatre places pour 10 enfants en crèche en Corse contre six places sur le Continent, dit encore Ghjuventù di Manca. Et ce taux de couverture est en diminution dans certaines régions. Par exemple, à Ajaccio, où il est passé de 34 % en 2017 à 31 % en 2022.

Le rapport note aussi des différences d'une région à l'autre dans les tarifs de cantine et de garderie. Dans le moins cher des cas, il faut compter une soixantaine d'euros par mois pour la cantine, «*c'est déjà trop pour une famille précarisée*» dit Simon Pierre Mattei. Enfin, dure réalité aussi, l'ASE «*dernier piliers de recours pour les mineurs en détresse familiale, affective ou matérielle. L'institution est très largement sous-dotée en Corse alors que le continent est en mesure d'offrir six places en ASE pour 1.000 enfants, la Corse ne peut en offrir que deux pour 1.000. La situation est si critique que les enfants sont maintenus dans des environnements instables, parfois dangereux, parfois doivent aussi être déplacés sur le continent. On ne peut qu'imaginer à quel point ces situations doivent être traumatisantes pour des familles, et pour des mineurs déjà en grande précarité.*»

Le nombre d'informations préoccupantes reçues par les services de l'ASE en Corse est passé de 732 en 2017 à 1104 en 2022. Parmi les politiques publiques d'urgence

prônées par Ghjuventù di Manca : proposer des solutions de garde, ajouter au moins 2000 places en crèche. «*Ce chiffre pour obtenir le même taux de couverture de garde que celui que l'on retrouve sur le continent, en fait pour faire aussi bien ou aussi mal que sur le continent*» dit Simon Pierre Mattei.

Ghjuventù di Manca plaide «*pour une école vraiment gratuite. Les fournitures scolaires représentent une dépense d'environ 220€ par an. Nous proposons la gratuité des fournitures scolaires.*» Le coût de la mesure serait fortement diminué par le fait d'achats groupés au niveau de l'école, de la commune ou de la Collectivité de Corse (CdC). Autre mesure demandée : la prise en charge totale des cantines scolaires par la commune «*ou tout au moins la mise en place d'une tarification plus progressive afin de réduire le reste à charge pour les familles les plus précarisées.*»

Le rapport prône aussi la mise en place d'un statut de parent isolé tel qu'il existe dans différentes régions françaises ou au niveau européen qui ouvre à des aides particulières, à des droits particuliers, une reconnaissance et un statut adéquat, et qui pourrait être créé au niveau de l'intercommunalité, des communes ou de la CdC. Un statut qui pourrait «*introduire dans les critères d'attribution des places en crèche municipale avec une forme de discrimination positive pour les parents isolés... engager aussi une collaboration avec les bailleurs sociaux, avoir des fournisseurs d'accès à internet moins cher...*»

«*Des solutions il y en a quantité, du travail il y en a quantité*» dit Simon Pierre Mattei qui cite l'accompagnement des familles en milieu rural, le renforcement de l'ASE, le renforcement des places en crèche, la gratuité des garderies ou des cantines scolaires, l'accès aux savoirs, aux loisirs, «*car nous pensons qu'aujourd'hui ça n'est pas possible d'avoir plus de 15.000 enfants pauvres.*» •

Frédéric Jésus

« L'intérêt supérieur de l'enfant est une exigence »

Frédéric Jésus a alterné des responsabilités de pédopsychiatre de service public avec des fonctions de chargé de mission - pour divers ministères, départements et villes - dans le champ des politiques de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

Désormais consultant et formateur en matière de politiques éducatives locales, il assure de longue date des engagements militants et des activités de gestion associative dans le domaine de l'éducation populaire (Centres sociaux et culturels) et dans celui des droits de l'enfant (protection de l'enfance, participation des enfants et des jeunes).



En réaction au rapport de Ghjuventù di Manca, Frédéric Jésus évoque la proximité des élections municipales, la nécessité de combiner l'urgence sociale avec l'urgence éducative, le rapport entre les temps scolaires et les temps de vie des enfants. À l'âge de l'école primaire en effet, « un enfant passe moins de 10 % de son temps de vie annuelle en classe, autrement dit 90 % de ce temps est placé sous la responsabilité juridique de ses parents. Ce qui, s'agissant de parents qui peuvent être en difficulté financière, résidentielle ou autre, n'est pas anodin et justifie le recours à des services municipaux ou associatifs susceptibles de garantir aux enfants différents types d'accueil de qualité » dit le pédopsychiatre, car l'exposition aux inégalités sur les temps familiaux et les temps libres est manifeste. Il insiste sur « l'importance éducative et relationnelle de ces temps libres » qu'il est nécessaire de « correctement encadrer. »

Parmi les urgences sociales, Frédéric Jésus parle de la mortalité infantile passée de 3,42 en 2012 à 4,1 en 2024 morts d'enfants de moins de un an pour 1000 naissances. « Ce qui est considérable et très préoccupant. La France est passée au 23^e rang des 27 pays de l'Union européenne sur cet indicateur. » Avec des disparités territoriales : 2,6 dans les Hautes-Alpes, 3,65 en Corse, 9,7 en Guyane...

À cela, des facteurs multiples : « capacité de lits insuffisante, crise des effectifs en soins périnataux, inadéquation des suivis des femmes et des enfants dans un système public de santé par ailleurs particulièrement cloisonné » énumère Frédéric Jésus qui précise que « ces caractéristiques affectent principalement des familles ou des couples parentaux eux-mêmes en situation de précarité sociale, économique, résidentielle,

psychologique ou autre. »

« On est ici face à une urgence sociale et sanitaire qui relève essentiellement des responsabilités de l'État et des Agences régionales de santé, mais aussi dans une certaine mesure des services de Protection maternelle et infantile (PMI) placés sous la compétence des Conseils départementaux et, en l'espèce, de l'Assemblée de Corse. » Autre indicateur « préoccupant » : une enquête de l'Unicef France et de la Fédération des acteurs de la solidarité publiée en septembre 2025, indiquait qu'en août 2025, « 2159 enfants dormaient à la rue en France, dont 503 de moins de 3 ans, et que ce nombre avait augmenté de 30 % en 3 ans. »

Parmi ces enfants, dit encore Frédéric Jésus, « il y a environ un millier de ceux que l'on appelle des mineurs non accompagnés, dont le parcours n'excuse aucun manquement des politiques publiques les concernant de part et d'autre de leur minorité. On estime aujourd'hui que des dizaines de milliers de familles avec enfants vivent sinon à la rue, du moins en bidonvilles ou en squats. On a là une urgence sociale et de toute évidence ce sont les responsabilités de l'État en matière d'hébergement d'urgence principalement qui sont ici à interroger. »

Frédéric Jésus parle aussi des « urgences du quotidien », concernant l'éducation des enfants de tous âges et de toutes conditions. Il cite la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989, ratifiée par la France en 1990, pour « tous les enfants de 0 à 18 ans. Elle articule soigneusement un ensemble de droits qui interagissent les uns avec les autres, se renforcent mutuellement, qui sont pour l'essentiel d'une part des droits sociaux, des droits "à" – à la santé, à l'éducation, à la sécurité, à une famille, à une protection, aux loisirs,

etc ; et d'autre part des droits politiques, des droits "de", comme de donner son point de vue, et de voir celui-ci pris en considération, d'avoir une vie privée, de voir celle-ci respectée, d'avoir et de diffuser des informations et des opinions etc. »

L'ensemble de ces droits et de leurs interactions sur tous les domaines de l'enfant vise dans son article 3 « l'intérêt supérieur de l'enfant. C'est une exigence qui concerne tous les enfants. Elle concerne donc aussi les enfants corses et elle concerne les enfants pauvres en Corse ou ailleurs. » Ce qui veut dire qu'elle « engage l'État et les pouvoirs publics » rappelle Frédéric Jésus, c'est-à-dire les Collectivités territoriales, la Collectivité de Corse en Corse, les communes, les intercommunalités, les Conseils départementaux sur le continent – notamment pour ce qui concerne l'Aide Sociale à l'Enfance et la PMI – les Conseils régionaux...

Autres acteurs indispensables d'une politique de proximité au bénéfice des enfants, les Caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent techniquement et financièrement à l'accueil des enfants de moins de 3 ans, aux accueils dits « périscolaires » et « extra-scolaires », au fonctionnement des centres de loisirs, à l'accès à des séjours de vacances, etc. « La CAF par sa connaissance précise des familles, de leurs caractéristiques de tous ordres, démographiques, sociologiques, de leurs revenus, de leurs cadres et conditions de vie, et par les prestations de services qu'elle déploie en direction des collectivités territoriales mais aussi d'une partie du secteur associatif concerné » fait partie de ces acteurs publics indispensables, en termes de solidarité collective par la redistribution des ressources.

Frédéric Jésus mentionne les trois grands domaines de l'éducation selon l'Unesco. L'éducation informelle, à savoir pour l'essentiel l'éducation familiale, mais



«La réduction du temps scolaire observée en France depuis une cinquantaine d'années n'est pas dans l'intérêt de la plupart des enfants, notamment des enfants des milieux modestes. Elle peut obliger les parents à chercher à l'extérieur des compléments de formation scolaire payante.»

modestes. Elle peut obliger les parents à chercher à l'extérieur des compléments de formation scolaire payante.

Les communes ont la responsabilité « obligatoire » de « construire, d'entretenir, de chauffer et maintenant de refroidir les locaux des écoles primaires. Elles peuvent aussi, sans contrainte légale en revanche, contribuer à certaines fournitures scolaires, et compléter certaines options pédagogiques des enseignants de ces écoles. » Mais il importe de « mettre sur la table » ce que font et ce que peuvent faire les communes dans le domaine de l'éducation non formelle, et qui ne relève que de leurs compétences dites « facultatives », à savoir : les accueils « périscolaires », le matin et le soir, mais aussi à midi, « temps de repas précieux, potentiellement de qualité, avec des produits bio, issus de circuits courts et une approche d'éducation nutritionnelle, puis souvent assorti d'une activité » ; les accueils « extrascolaires », incluant les Centres de loisirs le mercredi, ou pendant les petites vacances scolaires ; sans oublier les soutiens matériels et financiers qui peuvent être apportés aux associations de proximité, d'éducation populaire – éventuellement dispensatrices d'accompagnement à la scolarité, de cours du soir –, culturelles, sportives, ou autres. Un objectif politique, à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité, pourrait être de « construire un véritable service public des temps libres », ou du moins de veiller à de meilleures conditions de recrutement, de formation initiale et continue et de rémunération des animateurs des services municipaux et associatifs pouvant y contribuer. S'agissant ici de compétences facultatives, « tout est question de volonté politique » conclut Frédéric Jésus. Et de choix de priorités pour ceux qui font valoir les contraintes budgétaires. Des choses se font, sont possibles, il cite des exemples, où sont combinées « éducation formelle, informelle, non formelle », « ce qui veut dire qu'il ne suffit pas d'aligner des politiques ambitieuses, il faut encore veiller à la coordination de leurs auteurs comme à celle de leurs acteurs » dit Frédéric Jésus. Il rappelle « qu'un nombre croissant de villes recourent maintenant à des tarifications sociales indexées sur les situations familiales, voire même rendent accessibles la possibilité de repas gratuits. » Il parle des « Projets éducatifs de territoires – PEDT – qui permettent de réunir, sous l'égide du maire, les acteurs éducatifs territoriaux, les services de l'État – représentants de l'Éducation nationale, à

aussi l'éducation déployée dans le voisinage, la communauté de vie la plus proche comme on peut la trouver en Corse : « cette présence de la famille élargie ou de la communauté de proximité est tout à fait importante et facteur de rassurement pour les enfants qui peuvent se sentir fragile. » Cette éducation informelle est « au quotidien, du matin au soir, du lundi au dimanche, de janvier à décembre et de 0 à 18 ans dans tous les domaines où il n'y a pas d'institutions pour répondre aux besoins plus spécifiques des enfants. »

L'autre grand domaine d'éducation est celui de l'éducation formelle. Celle-ci est dispensée par les établissements scolaires, les centres de formations, et même les crèches... toutes les structures dotées d'un projet pédagogique voire d'un programme formalisé.

Enfin, troisième grand secteur, l'éducation dite non formelle, qui n'est dispensée ni par les familles ni par l'école, mais qui est plus ou moins en lien avec elles, « c'est une éducation pendant les temps libres. Les inégalités qui s'y manifestent sont plus difficiles à cerner. Elles sont sociales, économiques, culturelles, résidentielles, territoriales, liées au genre – souvent au détriment des filles – liées à la santé » explique Frédéric Jésus. « Des enfants qui bénéficient et des enfants qui ne

bénéficient pas de propositions stimulantes, émancipatrices, formatives pendant leur temps libre, j'en ai rencontré en situation individuelle de consultation comme dans divers groupes d'enfants constitués. C'est à leur écoute que j'ai pu mesurer et apprécier l'importance des expériences relationnelles et éducatives relevant de ces temps libres quand ils sont correctement structurés et, idéalement, conçus avec leur concours » dit le pédopsychiatre.

Il revient sur la répartition des responsabilités et insiste sur la nécessité de réfléchir à l'occasion des élections municipales sur « ce que les électeurs et les candidats devraient avoir en tête dans le souci d'agir concrètement pour réduire les inégalités, voire les exclusions, pendant ces temps libres. »

La réduction du temps scolaire observée en France depuis une cinquantaine d'années n'est pas dans l'intérêt de la plupart des enfants dit encore Frédéric Jésus, notamment des enfants des milieux



travers les Rectorats ou l'ASDEM (association Sourire des enfants du monde), les services déconcentrés Jeunesse et Sports voire de la Cohésion Sociale –, la Caisse d'Allocations Familiales, le tissu associatif local et bien entendu les représentants des parents voire même, dans le meilleur des cas, d'organiser aussi le recueil des points de vue des enfants et des jeunes eux-mêmes.»

Frédéric Jésus cite l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant sur le droit au repos et à des loisirs de qualité, et il propose de le combiner avec l'article 12 sur le droit de l'enfant d'exprimer son opinion sur toute question le concernant et de la voir prise en considération. «Il me semble important dans ce colloque que l'on reconnaisse une richesse potentielle à tous les enfants, y compris des enfants pauvres : celle de pouvoir formuler des points de vue, des opinions, des propositions sur les services qui les accueillent et les accompagnent, notamment dans le domaine municipal, de faire état de leur expertise d'expériences sur ce qu'il en est d'accéder ou non à des temps libres de qualité... et sur leur expertise d'expérience et d'usage sur ce qu'il en est d'accéder ou non à des temps libres de qualité. Les enfants, y compris les plus pauvres d'entre eux, disposent certainement d'une richesse de contribution à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques relatives à leurs temps libres.» Il appelle donc électeurs et candidats à faire preuve d'«ambition» dans ce domaine éminemment politique de la vie économique, sociale et familiale en général, et de l'éducation des enfants en particulier.

Questions-réponses avec la salle

Une personne interroge sur la possibilité d'avoir recours à des structures associatives d'accueil pour soutenir les

familles. Les opportunités existent, répond Frédéric Jésus, mais elles ne sont sans doute pas suffisamment concrétisées. Les prestations de services de la CAF cofinancent ainsi des «lieux d'accueil enfants-parents» (LAEP), des ludothèques, ou encore des activités dans un cadre associatif avec et autour du soutien scolaire au titre du «Contrat local d'accompagnement à la scolarité» (CLAS) – mais il ne s'agit que de quelques soirs par semaine et il y a des listes d'attente. «En Corse comme partout, il faut vraiment interroger les élus locaux, les candidats aux élections pour identifier les besoins et voir ce qu'il est possible de construire avec les parents, avec le secteur associatif, avec la CAF, avec l'État», insiste Frédéric Jésus qui alerte au passage sur les conditions de plus en plus dégradées de la situation financière des associations. «Construire des solutions d'accueil, d'accompagnement et d'émancipation pour les enfants de tous âges et pour les jeunes, repose sur un dialogue et un débat démocratique, et sur une réactualisation des projets éducatifs de territoire qui réunissent tous les partenaires institutionnels et associatifs concernés».

“Il faut du temps de concertation pour faire en sorte que les uns et les autres se parlent et s'organisent, c'est aussi une question d'acceptation et de coopération entre les cultures professionnelles en présence.”

François Casabianca du CESEC, alerte sur le fait que «l'on est plus près du quart de la population que du fameux 18% que l'on nous sert régulièrement» en ce qui concerne le taux de pauvreté de la population en Corse. «On est dans une dégradation continue de la situation et cela fait partie des indicateurs majeurs pour voir à quel degré de civilisation nous en sommes.» Il interroge sur les causes évoquées et la gamme des solutions apportées par Ghjuventù di Manca. «La baisse du service public est une question de choix politique» répond Simon Pierre Mattei. Tourisme, saisonnalité, entreprises... à Ghjuventù di Manca «notre priorité c'est plutôt le service public, dans la santé, dans l'éducation, dans les transports... Ce que l'on propose est le minimum attendu pour faire aussi mal ou aussi bien que sur le Continent. Notre attente, c'est qu'il n'y ait plus aucun enfant pauvre, plus aucune famille en difficulté.» Pour Frédéric Jésus, «les enfants c'est d'abord le présent.» Ils préfigurent certains aspects de l'avenir, mais «ils se manifestent ici et maintenant et c'est avec eux et à leur égard que nous devons exprimer des préoccupations politiques.» «Les temps libres émancipateurs, c'est une question éminemment politique» dit encore Frédéric Jésus. Il parle du Front Populaire, de la semaine de travail de 40h en 1936, de 39h en 1981 puis de 35h en 1999, des congés payés, de la retraite à 60 ans en 1981 et des débats récurrents sur les âges de départ à la retraite, les jours fériés etc. Toutes des choses qui concernent les adultes, or il faudrait se sensibiliser aussi à l'importance politique pour les enfants, de temps libres qui leur permettent «l'expérience et l'apprentissage des coopérations et entraides, qui ne sont pas spontanément proposées en famille ou à l'école.»

La conseillère territoriale Muriel Fagni remercie les organisateurs et intervenants, rappelle l'action de la Collectivité de Corse, mais déplore les difficultés de moyens alors qu'il faudrait «faire de l'enfance une cause nationale» pour donner des moyens et améliorer les coordinations.

Florence Profizi parle des contraintes d'accueil pour les communes alors que les investissements à faire sont importants, des personnels qualifiés sont à recruter, à former, à mobiliser. «C'est une crise structurelle de tout le secteur.» Frédéric Jésus acquiesce et mentionne le fait «qu'un Comité de filières petite enfance» a été mis en place par le gouvernement il y a 4 ans et a récemment rendu son rapport, qu'un «Comité de filières Animation» a été fondé de même il y a deux ans, mais que l'instabilité ministérielle freine l'avancée et la remise de ses travaux.

Pour Hyacinthe Choury du Secours Populaire «beaucoup de monde fait beaucoup d'efforts», mais on constate de moins en moins de vocations, ce n'est pas que les crédits qui manquent, c'est de plus en plus difficile de vivre dignement de ce travail. Il faut donc aussi changer le mode de structuration du secteur, de financement, mais aussi de changer les contraintes, les répartitions territoriales, les priorités, adapter les structures juridiques, les dogmes administratifs, consulter les personnels, puis innover, expérimenter... L'ASE conteste les chiffres du rapport tout en reconnaissant que les difficultés sont réelles.

M. Mattei se propose de rencontrer les services pour en débattre ensemble.

Le député de Corse du Sud Paul André Colombani revient sur les difficultés budgétaires et l'instabilité politique qui en résulte et empêche de prendre des décisions plus adaptées. Il s'interroge sur la mortalité infantile et les disparités territoriales constatées.

Frédéric Jésus évoque les deux

commissions parlementaires qui ont rendu des rapports sur le sujet et reconnaît que ce n'est pas qu'une question de moyens, mais aussi de méthodes, et en particulier des problèmes de spécialisation et de cloisonnement des services, hospitaliers et extras hospitaliers, médicaux, sociaux, etc. Sur la question du repérage et de l'accompagnement des parents les plus exposés (femmes ou couples), «il y a des solutions à rechercher dans la coordination des services mais aussi avec les professionnels de la périnatalité.» Pour le pédopsychiatre, il y a parfois des hostilités ou de l'indifférence entre services. «Il faut du temps de concertation pour faire en sorte que les uns et les autres se parlent et s'organisent, c'est aussi une question d'acceptation et de coopération entre les cultures professionnelles en présence. Il faut engager de même une véritable démarche de co-éducation entre tous les acteurs dans les différents espaces-temps éducatifs des enfants.» •

Jean-Pierre Rosenczveig

« Avant l'enfant dangereux, il y a l'enfant en danger »



Magistrat honoraire depuis juin 2014 après avoir été juge des enfants (1974-1981 à Versailles, puis de 1993 à 2014 président à Bobigny du plus grand tribunal pour enfants de France. Conseiller technique au Cabinet de la ministre de la famille entre 1981 et 1984 et à ce titre responsable du dossier enfants maltraités et ASE, il est rédacteur de la loi du 6 juin 1984 et des circulaires sur l'enfance maltraitée de 1983, concepteur des opérations VVV (Villes Vies Vacances).

Militant associatif, il a notamment présidé le Bureau international des droits de l'enfant jusqu'en 2015, et préside ESPOIR, association centenaire comptant 23 services de protection de l'enfance et 475 travailleurs sociaux en région parisienne et de l'ACREN, Association des Citoyens Réservistes de l'Éducation Nationale qu'il a créé en 2015. Co-président de la commission Enfance, Jeunesse, Famille de l'Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés (UNIOPSS), il est membre du bureau du Conseil national de la protection de l'enfance.

Auteur de nombreux ouvrages sur les droits des enfants et sur la protection de l'enfance, et blogueur depuis 10 ans sur le monde.fr, il est formateur, coauteur notamment du premier rapport officiel sur la bioéthique (1986), président de la commission sur la déontologie en travail social (2007), et sur les droits des enfants (2014). Également coordonnateur du travail sur la rédaction d'un code de l'enfance et expert auprès de l'UNICEF et de l'Union européenne sur les droits des enfants.

Premier point, on dit parfois «la justice des mineurs c'est la justice des pauvres.» C'est en partie vrai mais pas totalement dans un pays qui compte 3 millions d'enfants pauvres dit Jean-Pierre Rosenczveig. Ce n'est pas parce qu'on est pauvre que l'on va nécessiter une intervention sociale ou judiciaire pour enfants. Car encore faut-il

que les parents soient en situation de fournir une éducation à leur enfant. «C'est bien la carence éducative volontaire ou contrainte des parents qui, le plus souvent, peut expliquer – sans excuser – que des jeunes qui ne se sentent pas protégés par la loi franchissent la ligne blanche.» Pour Jean-Pierre Rosenczveig «la loi est claire: la protection judiciaire doit

être exceptionnelle.» En fait, tout doit être fait en amont pour éviter de telles situations. «Les responsabilités parentales sont premières et le rôle de l'administration sociale est d'abord d'étayer les parents en difficulté. Pour justifier une intervention judiciaire en protection de l'enfance il faut donc que soit démontré que le conseil départemental en



“Autre dossier aujourd’hui sensible, celui des violences intra-familiales même quand l’enfant n’est pas directement la cible de ces violences. Répondre aux enfants délinquants, protéger les enfants maltraités, répondre aux enfants victimes, les champs d’action de la justice sont très importants.”



charge de la protection de l’enfance - la Collectivité territoriale en Corse au regard des lois de décentralisation-, a touché les limites de ce qu’il pouvait et devait faire.»

Ainsi le juge cite l’exemple d’un enfant vivant dans une voiture avec sa mère, «d’aucuns proposaient de le placer alors que mère et enfant refusaient de se séparer. D’autres contestaient qu’on puisse songer séparer l’enfant et la mère qui n’était pas défaillante mais avait perdu son logement. Le procureur de la République saisi par le président du Conseil départemental était en droit de lui demander ce qui a été fait pour répondre à cette situation. Un secours d’urgence, un accueil hôtelier ou en centre parental, une allocation mensuelle, etc. ? Quelque part, la justice contrôle le politique qui doit rendre des comptes sur les dysfonctionnements.» Il faut aussi «avoir un regard plus bienveillant sur des parents qui dans l’immense majorité des cas n’ont pas maltraité leurs enfants et admettre qu’ils conservent des droits et des devoirs» rappelle le juge.

Petit à petit la loi moderne a mis fin à ces situations qui voulait que des enfants soient abandonnés au sein des services sociaux comme ils avaient pu l’être par leurs parents: «on les mettait à l’abri au moins mal et on passait à un autre dossier en attendant que le premier se réveille! Aujourd’hui plus que jamais une dynamique existe qui, sur la base du projet initialement élaboré pour l’enfant, avec ses parents mais aussi en le mobilisant, veille au plus tôt et au mieux à permettre à ses

parents d’exercer pleinement leurs responsabilités avec le souci que l’enfant retrouve sa place auprès des siens, chez lui. À défaut on en tirera les conséquences pour lui offrir un autre statut notamment à travers une délégation d’autorité parentale ou de la tutelle, voire une procédure de délaissement permettant de déboucher sur une adoption» explique le juge. L’enjeu n’est pas de rompre le lien parent-enfant, mais autant que faire se peut de l’instituer ou de le restaurer. Ceci dit, c’est la deuxième idée force du propos; les institutions en charge de l’enfance traversent «une période délicate». Les alertes se multiplient via des rapports officiels (Conseil Économique, Social et Environnemental en 2024; Commission parlementaire d’enquête sur les dysfonctionnements de la protection de l’enfance en 2025; interpellations du secteur associatif habilité et désormais d’enfants ou de parents bénéficiaires de ce dispositif). Le CNPE (Conseil National de Protection de l’Enfance) demandait dès 2023 des États généraux pour déboucher sur un Plan Marshall c’est à dire la mobilisation de moyens exceptionnels. «La qualité de la prestation sociale et judiciaire qui en dépend est singulièrement interrogée», affirme le juge Rosenczveig. «Non seulement encore trop souvent des enfants un temps accueillis à l’ASE sont livrés à eux-mêmes à leur majorité sans que n’ait été réunies les conditions

permettant leur insertion sociale et se retrouvent fréquemment clochardisés, mais trop souvent des situations des violences peuvent être observées dans les institutions ou les familles d’accueil alors même que ses enfants et ses jeunes s’y trouvent parce qu’ils sont en danger.» Le juge aussi alerte sur «la prostitution à partir des foyers de l’enfance ou du trafic de drogue»! Les services sont débordés. Plus grave encore, «la justice est totalement dépendante des pouvoirs sociaux ou administratifs pour appliquer les décisions qu’elle ordonne» dit Jean-Pierre Rosenczveig. Ceux-ci n’ayant eux-mêmes pas les moyens de mettre en œuvre les besoins qui sont nécessaires: «environ 6000 mesures ordonnant la mise à l’abri d’un enfant hors de son domicile ne sont pas exécutées sans compter celles qui ordonnent l’accompagnement de l’enfant dans sa famille» déplore le juge. «Dans le même temps la prison accueille 860 et 900 mineurs incarcérés dont une très grande partie en détention provisoire.»

Les institutions sociales et judiciaires sont débordées. Augmentation objective des situations. Défaillances de nos dispositifs sociaux en soutien aux familles. Plus grande acuité et sensibilité. Ainsi pour les violences sexuelles sur les enfants «dont on a redécouvert l’ampleur et l’impact» déplore le juge, cinq millions et demi d’adultes disent avoir été victimes de violences sexuelles dans leur enfance. Des faits qui impliquent y compris l’église qui a compris que c’était une atteinte à l’intégrité physique qui affecte encore des dizaines d’années plus tard des adultes. Autre dossier aujourd’hui sensible, celui des violences intra-familiales même quand l’enfant n’est pas directement la cible de ces violences.



au Canada, au Québec, en Angleterre, en Norvège. Sont-ce des modèles pour nous ? » dit encore Jean-Pierre Rosenczveig. « Garantissent-ils les droits de plus faibles ? »

3°/ Préoccupation majeure : « Le dispositif associatif sur lequel repose une grande partie de la mise en œuvre de la mission de service public est très fragile ». Totalement dépendant de la commande publique, « nous n'avons pas la capacité de notre militance associative » déplore le juge. « Nous exécutons des mandats et pour cela nous utilisons de la cavalerie financière... l'État ne fournit plus les moyens. Mieux nous nous battons entre nous pour sauver des parts du marché ! »

« Quand il n'y aura plus de dialectique dans le décryptage des situations, dans l'offre de service, il n'y aura plus de liberté » avertit encore le juge.

Il faut donc améliorer les dispositifs de protection de l'enfance, « mais il faut surtout faire en sorte qu'on n'ait pas besoin de protection de l'enfance » dit Jean-Pierre Rosenczveig qui plaide pour « mener une politique de prévention de l'enfance pour ne pas avoir à mener une politique de protection. »

Mais il constate hélas que l'enfance n'est pas « un enjeu de politiques publiques ». Il n'y a « pas de pilote – pas de ministre –, pas de plan de vol – pas de programmation à court, moyen et long terme –, chacun fait dans son coin. Et bien sûr pas de programmation financière mobilisant l'État sur une fonction qualifiée aujourd'hui de régaliennne. »

Au final « C'est le marché immobilier qui finance la protection de l'enfance. On marche sur la tête ! » s'exclame encore le juge.

« Il nous faut une politique de l'enfance qui s'attache déjà à une politique familiale première ligne de protection des enfants... La politique de protection de l'enfance est subsidiaire à une politique de l'enfance. »

Le deuxième quinquennat d'Emmanuel Macron devait être le quinquennat de l'enfance « ça a été dit, ça n'a pas été fait » déplore encore Pierre Rosenczveig. De longue date, et bien avant la décentralisation de 1983-1984 l'État n'a pas assumé ses responsabilités. Il se réveille depuis peu devant les interpellations. Ne doit-il pas protection aux plus fragiles ? « L'échec de la décentralisation en matière sociale c'est d'abord la faute de l'État qui s'est défaussé sur les collectivités territoriales en 1983-84 et n'a pas contribué aux finances

Répondre aux enfants délinquants, protéger les enfants maltraités, répondre aux enfants victimes, les champs d'action de la justice sont très importants. Mais « il y a une grande difficulté en termes de personnels, d'institutions pour traiter les problèmes et apporter des réponses à toutes les urgences. »

Dans le même temps, précise Jean-Pierre Rosenczveig, en entendant ces critiques, en admettant leur pertinence, on ne doit pas oublier que dans « l'immensité des situations qui existent, le résultat recherché est atteint. » Au quotidien des milliers de travailleurs sociaux sont mobilisés, 11,2 milliards d'euros sont investis chaque année par les Conseils départementaux hors dépense de personnel public. Seulement entre 4 à 6% des enfants accueillis par l'ASE ont eu leurs propres parents eux-mêmes accueillis par l'ASE. Pour le juge donc, l'ASE « remplit la mission de rompre la chaîne de l'exclusion et du déterminisme social. » Mais dit-il « ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problèmes... l'ASE est en grande difficulté... 30.000 postes sont vacants... plein de gosses ne sont pas accueillis... des mesures ne sont pas exécutés... c'est une situation de crise, mais il faut avancer. » L'enjeu n'est donc pas de renverser la table – par exemple en recentralisant la protection de l'enfance – mais « de réunir les moyens d'appliquer la loi en faisant en sorte que l'Etat assume sa part. Ce qu'il a négligé de faire trop longtemps. »

En troisième point cependant, « le pire est devant nous » assène Jean-Pierre Rosenczveig. Il a relevé trois points particulièrement inquiétants.

1°/ « Plus que jamais les politiques de prévention sont au rouge, tous les voyants lumineux sont allumés... santé scolaire,

service scolaire social, protection maternelle et infantile, psychiatrie de longue date, aujourd'hui pédiatrie, prévention spécialisée déjà supprimée dans 20 départements alors qu'elle doit éviter qu'un jeune en danger bascule dans la délinquance quand il eut fallu la généraliser. »

Un constat terrible pour le juge : « La société libérale d'aujourd'hui est moins sociale que la société capitaliste du XXe siècle... Nous sommes en train d'abandonner les populations les plus fragiles » dénonce-t-il. La prévention est dans une crise très importante et « ça n'est pas près de s'améliorer. »

« Malheur aux plus fragiles ! »

2°/ « Plus que jamais la dimension économique commande tout... de manière explicite ou implicite » dit le juge qui cite le projet de loi en cours d'écriture. « On veut éviter une intervention sociale en mobilisant des membres de la famille élargie. Plus que des familles d'accueil qu'il faut rémunérer. Des voisins et des proches pourquoi pas, mais il ne suffit pas de loger l'enfant il faut s'attaquer à ses difficultés par un travail social, il va falloir encadrer ces accueillants, les accompagner. L'enfant accueilli on devra veiller à ce que son séjour soit le plus bref possible notamment en recourant à l'adoption. Enjeu : réduire les coûts. »

« Pompon : Pour lâcher la bride aux services sociaux il faut réduire la contrainte judiciaire. C'est l'américanisation de la protection de l'enfance qui est en train de se mettre en place de manière insidieuse avec la justice qui va démissionner dans les mains de l'administration sociale. Or jusqu'à présent c'est le juge qui est le pilote dans l'avion et garantit le droit des personnes. »

« Regardez ce qui se passe aux États-Unis,



“208.000 enfants et jeunes majeurs sont accueillis par l’ASE dont certes 37.000 mineurs et jeunes majeurs étrangers. Donc 170.000 enfants bien de chez nous, là où ils étaient 130.000 il y a 10 ans !”

nécessaires... Certains disent il faut recentraliser. Non. Il faut appliquer la décentralisation... mais l’État doit prendre en charge ce à quoi il s’était engagé.»

Quant à l’affirmation qui consiste à invoquer l’immigration de mineurs étrangers non accompagnés, Jean-Pierre Rosenczveig, sans nier les problèmes spécifiques qu’ils posent – et aussi la richesse qu’ils représentent – s’inscrit en faux : « 208.000 enfants et jeunes majeurs sont accueillis par l’ASE dont certes 37.000 mineurs et jeunes majeurs étrangers. Donc 170.000 enfants bien de chez nous, là où ils étaient 130.000 il y a 10 ans ! » MNA ou pas le dispositif explose. Pourquoi ? Là est la vraie question.

Il est donc besoin « d’ouvrir un débat national ». Mais « tout n’est pas financier. Il y a un problème de culture, de reconnaissance des uns et des autres dans leurs compétences, leurs volontés, d’avoir le sentiment qu’on est un maillon d’une chaîne où tous les maillons sont importants, ce n’est pas seulement une question de moyens économiques. »

« On peut craindre la montée de la grande pauvreté de pauvres demain, plus que jamais le secteur associatif professionnalisé devra se développer pour jouer le filet de sécurité ... s’il demeure lui-même en vie. La puissance publique d’État et territoriale devrait y réfléchir à deux fois avant de se retrouver démunie » conclut Jean-Pierre Rosenczveig qui évoque aussi la Convention internationale des droits de l’enfant comme repère et outil juridique et politique.

Une programmation s’impose à partir des bons résultats avec déjà des mesures à court terme pour retrouver une marge de manœuvre. Ainsi pour pallier les difficultés à recruter et donc à mettre en œuvre les mesures de suivi on devrait créer « une réserve de l’action sociale comme il y a

des policiers réservistes, des magistrats réservistes, il faut faire la même chose au niveau des travailleurs sociaux », dit encore le juge. Il entend conclure en ne manquant pas « en ce jour et en ce lieu d’évoquer la mémoire du juge Joseph Casanova qui a rendu une des décisions judiciaires les plus importantes dans l’histoire de France au procès Bobigny » en acquittant une Marie-Laure, jeune fille de 15 ans qui revendiquait son avortement au nom du droit des femmes après avoir été violée. Un Juste de la cause des femmes que peu savent saluer comme il le mérite.

Questions-réponses avec la salle

Une personne dans la salle évoque le délai de prescription de 30 ans pour les agressions sexuelles sur les enfants.

« Faut-il l’imprescriptibilité ? C’est un débat politique qui me dépasse comme simple magistrat. Certains pays l’ont fait. Je pense que la question se pose moins qu’elle ne s’est posée. Le parlement décidera puisqu’il a été saisi. »

Pour le juge, depuis 2021, « un adulte n’a pas le droit d’avoir une relation sexuelle avec un enfant de moins de 15 ans. Il s’agit d’un viol puni de 20 ans de prison. Cette avancée obtenue de longue lutte est importante. Plus de débat sur le consentement ! »

Deuxième évolution, « on a rallongé la durée de la prescription qui paralyse l’action publique – 30 ans pour les crimes sur l’enfant –, on l’a faite démarrer à la majorité et dernièrement, on a introduit la prescription glissante qui veut que pour les



serial violeurs il suffit qu’un seul fait ne soit pas prescrit pour que l’ensemble des faits puissent être pris en compte ».

« Troisième évolution, désormais des enquêtes de police sont engagées alors même que l’on sait qu’il ne pourra pas y avoir lieu à des poursuites pénales. Le mis en cause devra rendre des comptes à sa victime sinon à l’opinion. C’est-à-dire qu’on fait monter en puissance la justice restaurative. »

Sur une question de Maia Graziani quant aux évolutions attendues de la situation Jean-Pierre Rosenczveig répond « oui à condition de ne pas avoir une approche judéo-chrétienne. Est-ce que la pauvreté nous préoccupe ? Est-ce que l’enfant est l’avenir de la société ? Les enfants respecteront s’ils ont été respectés. Ils seront respectivement de meilleurs citoyens. » Toute personne a le droit d’être protégée répète le juge. « Les enfants doivent être protégés dans leur intégrité physique. Ils ont des droits mais peuvent être acteurs de leurs droits. » Mais Jean-Pierre Rosenczveig déplore que cette question n’émerge pas à suffisance dans le débat public.

En conclusion, il repose la question posée par Frédéric Jésus : « aux prochaines élections municipales, combien de candidats vont inscrire l’enfance dans leur programme ? » •

Conclusion par Hervé Rameau, vice-président du Secours Catholique

« Plus que changer la loi, il faut veiller à sa bonne application »

Appuyé des croquis de Yann Le Borgne projeté sur l'écran, et à la demande de la CLE, Hervé Rameau, vice-président du Secours Catholique, livre une synthèse en cinq points qu'il a identifiés.

1°/ De qui parlons-nous? Petite enfance, enfance, adolescents, jeunes adultes jusqu'à 18, 20, 21 ans parfois plus... on parle de pauvreté monétaire mais pas seulement, de pauvreté au sens large du terme, telle qu'elle a été décrite par les enfants eux-mêmes, une pauvreté qui crée la honte de ce qu'on est, qui isole, qui prive de biens matériels, mais aussi qui prive de belles histoires à raconter, de conditions favorables aux études, d'une bonne hygiène, en fait qui prive de ces étapes de la vie qui font qu'un enfant se transforme, puis devient adolescent puis adulte.

L'apprentissage progressif de la vie nécessite un environnement favorable, au risque de dérives diverses et variées dont les effets peuvent être majeurs sur le développement cognitif, le rapport à autrui, le rapport à la violence, l'aptitude à faire société etc.

Avant l'enfant dangereux il y a l'enfant en danger. Et un enfant en danger pourrait faire un enfant dangereux un peu plus tard.

2°/ Dans quel cadre juridique et institutionnel tout cela s'inscrit? D'abord un cadre international, la Convention des droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies puis ratifiée par la France. Cette convention reconnaît le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, au plan individuel et collectif, et des droits sociaux et politiques. Donc protection par la famille et les pouvoirs publics, droits à l'éducation au sens large du terme et prise en considération de leur parole. Tout ça est décliné au plan local, régional, national, et qui parfait les rôles entre l'État, les Conseils départementaux, la Collectivité de Corse ici, lesquels sont en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la protection maternelle et infantile, et puis les communes et les collectivités territoriales en charge du périscolaire, des infrastructures, de la gestion des crèches,

“L'enfant doit rester au centre des décisions, sa parole doit être entendue et prise en considération. L'action de la société ne doit pas s'arrêter à 18 ou 21 ans où la maturité n'est pas atteinte.”

des haltes garderies, du transport scolaire etc.

L'éducation a bien été décrite à la fois formelle, non formelle, et informelle et cette prise en compte de l'éducation globale permet d'aider les familles dans la précarité à se sortir du piège de la reproduction sociale.

3°/ Les constats avec un certain nombre de chiffres: 388.000 enfants et jeunes majeurs sont suivis par l'ASE. Le chiffre est en augmentation de 40 % depuis les 5 dernières années. 500.000 en fait si on rajoute ceux dont les parents sont accompagnés. En Corse c'est un quart des enfants. Depuis 2017, le nombre de sans-abris a doublé. On a 350.000 personnes sans-abris sur le territoire national aujourd'hui. Entre 25 et 40 % des sdf de moins de 25 ans sont d'anciens enfants placés. En 2024, 850 personnes sont mortes à la rue dont 38 enfants. La mortalité infantile est en augmentation, de 3,42/1000 en 2012 à 4,1/1000 en 2024, avec d'importantes disparités régionales. En août 2025, on avait plus de 2100 enfants qui dormaient à la rue, dont plus de 500 de moins de 3 ans. Là aussi une augmentation de 30 % en 3 ans. Précarité à l'adolescence se traduit par 2,25 fois plus de risques de connaître la précarité à l'âge adulte. Les enfants pauvres deviennent des parents pauvres, lesquels ont de fortes chances de faire des enfants pauvres. Cela donne une trajectoire scolaire d'autant plus perturbée. La pauvreté des enfants découle de celle des familles. Et la Corse est particulièrement touchée du fait de la



structure saisonnière du travail, peu qualifiée et donc précaire. Particulièrement pour les mères isolées qui ont du mal à concilier, travail, éducation et besoins des enfants. Or le risque de devenir mère isolée est 40 % plus élevé que celui des pères. Constat encore plus fort dans l'île puisque 23 % des Corses vivent dans un foyer monoparental (contre 20 % sur le continent).

Autre constat général, la justice des mineurs est la justice des pauvres. 55 % des maisons d'accueil pour 45 % de suivi à domicile, à l'inverse de l'objectif poursuivi. D'autant que les enfants confiés à l'ASE cumulent les difficultés, échec scolaire, violence au sein du foyer, précarité affective, développement psychique perturbé...

Le dispositif d'accueil est saturé en particulier en Corse. Une phrase importante : le patronat de la fin du XIX^e siècle était plus social que notre société actuelle. En résumé, le dispositif de protection de l'enfance est en souffrance, mais il fonctionne quand même.

4°/ Quelles causes à ces constats et quels acteurs pour aider à trouver des réponses?

D'abord, plus de jeunes parents éloignés de leurs familles, plus de foyers monoparentaux, donc mécaniquement plus d'enfants en déshérence. Plus généralement il y a un vrai bouleversement



socio-culturel avec des enfants qui cumulent des déboires psychologiques et de pauvreté. Il faut donc un dispositif plus performant. Or les acteurs de la gouvernance travaillent de façon insuffisamment coordonnée. L'État se limite à produire la loi, sans assumer sa fonction de pilote. Les conseils départementaux, la CdC en Corse, investissent, mais les moyens d'accueil sont insuffisants : 80 % des interrogés font état d'un accompagnement qui n'est pas au niveau où il le faudrait. Avec des conditions d'accueil détériorées pour les travailleurs sociaux. Les services sociaux de proximité sont défaillants. Les communes investissent aussi mais il n'y a pas de continuité avec l'action des conseils départementaux. La santé scolaire et le service social scolaire se dégradent, la prévention spécialisée est à l'abandon. La dégradation du milieu associatif également s'accroît.

Alors quelles pistes ?

Le corpus de lois existe. 11 milliards d'euros investis chaque année. Au-delà des difficultés, il y a un cadre et des résultats. Plus que changer la loi il faut veiller à sa bonne application et

à ce que chaque acteur institutionnel assume ses responsabilités. Certes il faut plus de moyens financiers mais il faut aussi réenchanter le travail social pour lutter contre la crise de vocation, réinventer, utiliser un droit d'expérimentation. L'État doit piloter, coordonner et contrôler la bonne mise en œuvre de la loi. Les préfets réinvestis dans une dimension sociale pourraient être les relais de l'État et garantir la bonne articulation avec les conseils départementaux, les communes, le monde associatif. Les CAF pourraient être plus impliquées dans l'action et les projets éducatifs de territoire pourraient être activés. L'éducation formelle doit savoir composer avec l'éducation informelle. Ce qui nécessite que les conseils départementaux et les communes déploient des projets éducatifs ambitieux et coordonnés. Il faut inclure les parents, les enfants, dans toutes les étapes de la mise en œuvre en réaffirmant la logique de protection de l'enfance. L'enfant doit rester au centre des décisions, sa parole doit être entendue et prise en considération. L'action ne doit pas s'arrêter à 18 ou 21 ans où la maturité n'est pas atteinte. En Corse, des propositions très concrètes ont été faites : création de 2000 places en crèches, gratuité des cantines, des fournitures et des transports scolaires, l'adoption d'un statut de parent isolé, la prise en compte des spécificités de la ruralité, le renforcement de l'accueil des enfants... Enfin ça a été dit par un grand nombre, les municipales sont dans 5 mois et sont une fenêtre d'action pour sensibiliser et interroger les candidats. •

Conclusion

Le mot de la fin revient au Dr François Pernin qui remercie tous ceux qui ont permis la tenue de ce colloque : « On a vu que des enfants très jeunes étaient capables de témoigner de leur situation et de faire des propositions » dit François Pernin, comme une invite aux acteurs pour s'atteler à changer les choses ! •

Contact : contact.cle20@gmail.com
www.cle-corse.fr



Avec le soutien de

